

Conditions Générales de Location

ART. 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La direction est seul juge de l'acceptation ou du refus d'une demande de réservation sans en avoir à donner d'explication. Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initiale prévue sur le présent contrat. Il s'interdit expressément d'élire domicile dans les lieux loués, d'en faire sa résidence principale ou d'y exercer une activité professionnelle.

ART. 2 - UTILISATION DES LIEUX

Le locataire jouira de la location et de l'emplacement d'une manière paisible et fera un bon usage de ceux-ci, conformément à leur destination. Il sera tenu de respecter la réglementation interne au camping (disponible à l'accueil). À son départ, le locataire s'engage à rendre la location et l'emplacement aussi propre qu'il les aura trouvés à son arrivée. La location ne pourra en aucun cas bénéficier à des tiers. Le propriétaire fournira la location conforme à la description qu'il en a faite et la maintiendra en état de servir.

ART. 3 - DÉPÔT DE GARANTIE OU CAUTION

• **Pour les locatifs** : Nous vous demandons 2 chèques, l'un d'un montant de 300 € comprenant le dépôt de garantie de 280 € pour le locatif et 20 € pour la carte magnétique (par chèque bancaire ou carte bancaire). Ce chèque sera détruit au moment du départ mais toutefois, en cas de perte ou dégradation des éléments de la location, de ses équipements ou de la carte magnétique, par le locataire, le montant de ce dépôt sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement, la caution sera alors restituée au locataire au maximum 1 mois après la date du départ déduction faite.

Le deuxième chèque demandé, d'un montant de 60 €, est une caution pour le forfait ménage si l'hébergement locatif n'est pas rendu en état de propreté, prêt à être reloué. Celui-ci sera détruit le jour du départ après état des lieux.

• **Pour les emplacements** : Une caution de 20 € vous sera demandée à votre arrivée pour la carte magnétique en cas de perte ou détérioration et pour le respect de la propreté de l'emplacement. Les cautions peuvent être prise en Carte Bancaire ou Chèque.

ART. 4 - NOMBRE D'OCCUPANTS

L'emplacement camping et le locatif (selon les modèles) sont prévus pour accueillir 6 personnes maximum y compris bébé et une voiture (sauf les emplacements nature). Le locataire ne pourra sous aucun prétexte dépasser la capacité d'accueil sans accord du propriétaire. En cas de réception d'amis visiteurs, ils devront être annoncés à l'accueil et s'acquitter de la taxe visiteurs.

ART. 5 – ANIMAUX

Les animaux sont acceptés sur présentation de la validité et de la régularité des carnets de vaccination de l'animal (sauf chiens de cat. 1 et 2) sur les EMBLEMES CAMPING uniquement. Ils devront être tenus en laisse et leurs propriétaires sont

tenus d'éliminer les salissures qu'ils occasionnent. Le campeur ne pourra introduire sur le camping aucun animal qui soit bruyant ou gênant.

ART. 6 - ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

• **Pour les locatifs** : L'état des lieux et inventaire du mobilier et des divers équipements seront faits contradictoirement entre le locataire et le propriétaire ou de son représentant à la fin du séjour.

. Chaque location contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie à l'exception des draps et du linge de toilette. L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux. Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du locataire. Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire chiffré affiché dans l'installation, le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler toute anomalie le jour même. En ce qui concerne les détériorations ou objets manquants, ils seront retenus sur le dépôt de garantie afin d'être remplacés par le camping. Le nettoyage du locatif est à la charge du locataire. En fin de séjour l'installation doit être restituée en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, la caution de 60€ sera retenue.

• **Pour les emplacements** : Vous êtes priés de le laisser en état de propreté, tel que vous l'aurez trouvé.

ART. 7 – PAIEMENT

Toute Commande passée sur le site internet www.campinginterplages.com constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

La réservation ne devient effective qu'après notre accord et la réception de votre acompte et des frais de réservation de 20 € (par internet ou par courrier). Nous vous enverrons alors une confirmation. Cette confirmation écrite sera à présenter obligatoirement par le campeur lors de son arrivée au camping. L'acompte demandé pour réserver votre séjour correspond à 30 % du montant total de votre séjour. Le solde du séjour est à régler 14 jours avant votre arrivée.

Les chèques sont à établir à l'ordre d'ARENA Camping SAS. Modes de paiement acceptés : carte bancaire, espèces, chèque et chèque vacances.

Les frais de réservation de 20 € ne sont ni déductibles, ni remboursables. Toute facture établie à l'arrivée ne pourra être modifiée ultérieurement.

CAMPING INTERPLAGES

ART. 8 - CONDITIONS D'ANNULATION

L'emplacement ou la location reste ferme et définitive pour toute la durée indiquée. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, la totalité de celui-ci sera facturée, en aucune circonstance il ne sera fait de remboursement. En cas d'annulation plus de 30 jours avant votre arrivée, vous resterez redevable des frais de réservation d'un montant de 20 € ainsi que des frais d'annulation s'élevant à 20€.

Si vous annulez votre séjour entre 15 et 30 jours avant votre arrivée, vous serez remboursés pour un montant égal à 50 % du coût intégral du séjour. Si vous annulez moins de 15 jours avant la date d'arrivée aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'arrivée tardive, veuillez-nous en aviser. En l'absence d'un message justificatif, l'emplacement ou la location deviendra disponible 24h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation et le montant du séjour sera acquis au camping.

Art.8-1 – Annulation Covid-19 - Par dérogation au paragraphe Art.8, dans l'hypothèse où l'annulation du séjour serait justifiée par le fait que l'un de participants serait atteint directement ou indirectement par la COVID 19 (infection ou cas contact), et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour, l'annulation donnera lieu à un avoir de 50% correspondant aux sommes versées par le Client. Cet avoir, non remboursable et non cessible, sera valable 18 mois. 50% seront remboursés au client. Le Client devra impérativement justifier de l'événement ouvrant droit à l'annulation.

Art.8-2 – Annulation Covid-19 - Par dérogation au paragraphe Art.8, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement local, interdiction de déplacement), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et de les accueillir, le Prestataire émettra un avoir de 50% correspondant aux sommes versées par le Client. Cet avoir, non remboursable et non cessible, sera valable 18 mois. 50% seront remboursés au client. Le Client devra impérativement justifier de l'événement ouvrant droit à l'annulation.

Art.8-3 – Annulation Covid-19 – Par dérogation au paragraphe Art.8, dans l'hypothèse où le camping serait contraint d'annuler le séjour car se situe dans une zone de confinement, dans une région qui a reçu un avis de voyage en orange ou rouge pendant les dates du séjour, dans une région où une période de quarantaine est à observer pour les vacanciers s'y déplaçant, le Prestataire émettra un avoir de 50% correspondant aux sommes versées par le Client. Cet avoir, non remboursable et non cessible, sera valable 18 mois. 50% seront remboursés au client.

ART. 9 – RESPONSABILITÉ

Toutes les descriptions, les tarifs et les périodes d'ouverture publiés dans les brochures précédentes sont annulés et remplacés par l'édition de la présente brochure. En cas de manquement grave aux dispositions du règlement intérieur et si le départ anticipé est rendu nécessaire, la totalité du séjour prévu restera due et acquise.

En cas de litige les juridictions de Bayonne seront seules compétentes.

ART. 10 - INFORMATIONS PRATIQUES

Le bureau d'accueil est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Prévoir un adaptateur européen et une rallonge électrique d'environ 20m. Port du bracelet dans le camping obligatoire en juillet/août.

Pour les locatifs, les arrivées se font après 16h et les départs avant 10h.

Pour les emplacements camping les arrivées se font à partir de 14h et les départs avant 12h. Possibilité de départ tardif selon disponibilité.

Les barbecues à charbon et à gaz sont autorisés sur le camping.

Les barbecues électriques sont interdits pour des raisons de puissance électrique.

ART. 11 – PISCINE

La piscine mesure 10 m de long sur 5 m de large, avec autour une plage pour pouvoir profiter du soleil sur les chaises longues ou sur votre serviette. La piscine n'est pas surveillée, elle est sous l'entière responsabilité du campeur. Les enfants doivent être accompagnés d'un parent ou représentant légal. Pour leur sécurité, un portillon de sécurité conforme aux normes en vigueur est installé afin d'éviter aux plus petits de rentrer seuls à la piscine. Maillots de bain obligatoires (shorts interdits).

ART. 12 – RÉSILIATION

Le non-respect des dispositions des présentes conditions générales entraîne, après une mise en demeure remise en mains propres, déposé sur l'emplacement, ou orales la résiliation de plein droit de la location. Le prix versé reste acquis au propriétaire à titre d'indemnité.